

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 23 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 21
Pouvoir : 3
Absents : 3

Date de la convocation : 16/05/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER
LEVRAULT Charly représenté par B MASSONNEAU
SULLI Bruno représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line**Secrétaire de séance** : Thierry BEUROIS**DELIBÉRATION N° 98****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET CIMETIERES**

Les membres du conseil municipal sont informés que des remboursements de concessions vont être effectués.

Cette opération étant exceptionnelle, les crédits nécessaires n'avaient pas été inscrits au budget. Il convient donc d'adopter la décision modificative suivante:

FONCTIONNEMENT :Dépenses

Article 678 Autres charges.....+ 1 000,00€

Recettes

Article 70311 Concession dans les cimetières+ 1 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative N° 1 ci-dessus sur le budget cimetières;
- charge** Mme la Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

